



DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CAPTAGES DE MEDU NICKELOR COMMUNE DE CANALA



2009/PPE 09 I – DEP Convention n°179 du 27/03/2009

décembre 2009 mise à jour partielle octobre 2018





I	Photo en couvertur	e : captage de la s	source de Médu l	Nickelor (Hytec, j	uin 2009)

SOMMAIRE GENERAL

l.		Plan de situation	. 2
II.		Etat parcellaire	.7
	1.	Périmètre de protection immédiate (PPI)	.7
	2.	Périmètres de protection rapprochée (PPR)	. 7
	3.	Périmètres de protection éloignée (PPE)	.7

Le 15 mai 2007, la commune de Canala a sollicité le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en place des périmètres de protection autour des captages de Médu Nickelor.

Le présent dossier d'enquête parcellaire établit la liste des parcelles comprises dans les différents périmètres de protection des eaux : les périmètres de protection des eaux éloignée, rapprochée et immédiate.

I. Plan de situation

L'eau captée provient de deux ressources : un captage de résurgences de sources et un prélèvement direct dans la rivière. Elle approvisionne en eau potable la tribu de Ného, soit environ 200 personnes (source DASS-NC).

HYTEC DAVAR - SDE

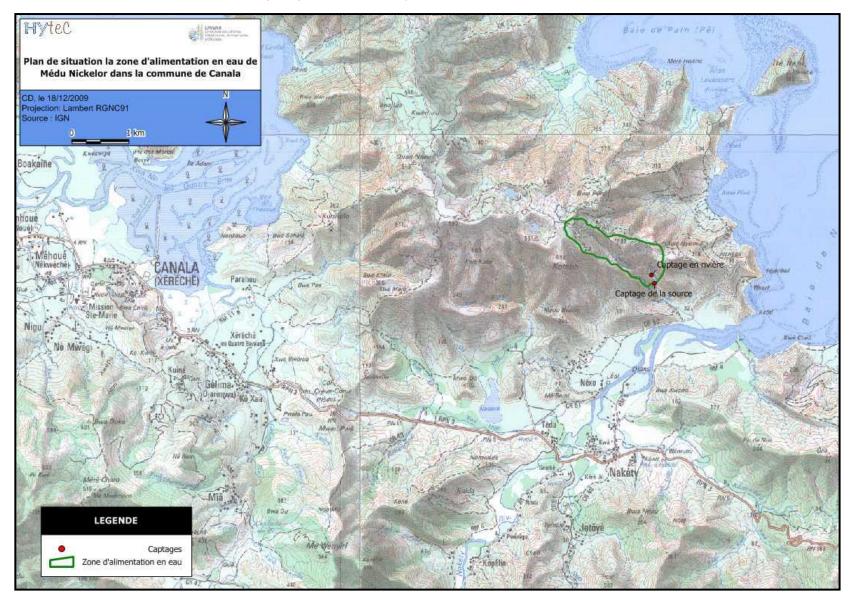
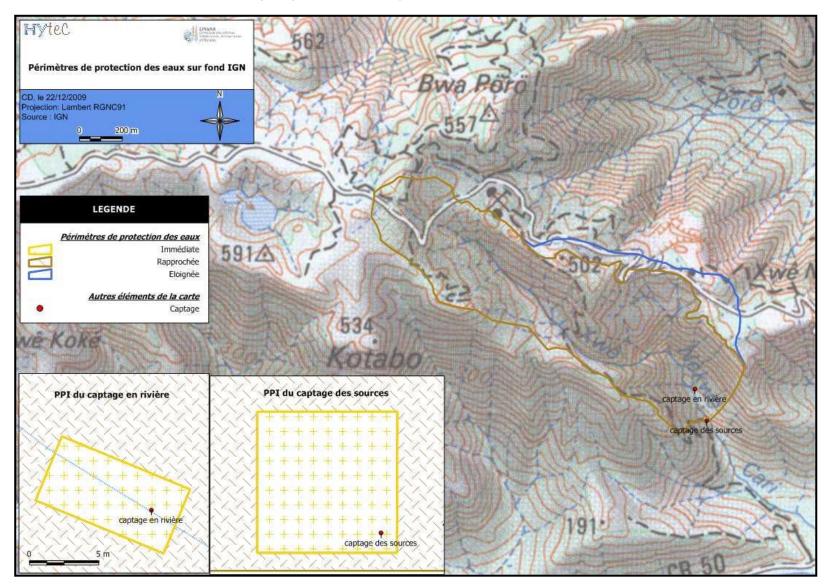


Figure 1 : Plan de situation de la zone d'alimentation en eau de Médu Nickelor



4/7

Figure 2: Schéma des périmètres de protection des eaux proposés pour les captages de Médu Nickelor sur fond IGN

HYTEC 2009/PPE 09 I- Enquête parcellaire Convention n°179 du 27/03/2009

Mise à jour partielle octobre 2018

DAVAR - SDE

DECEMBRE 2009

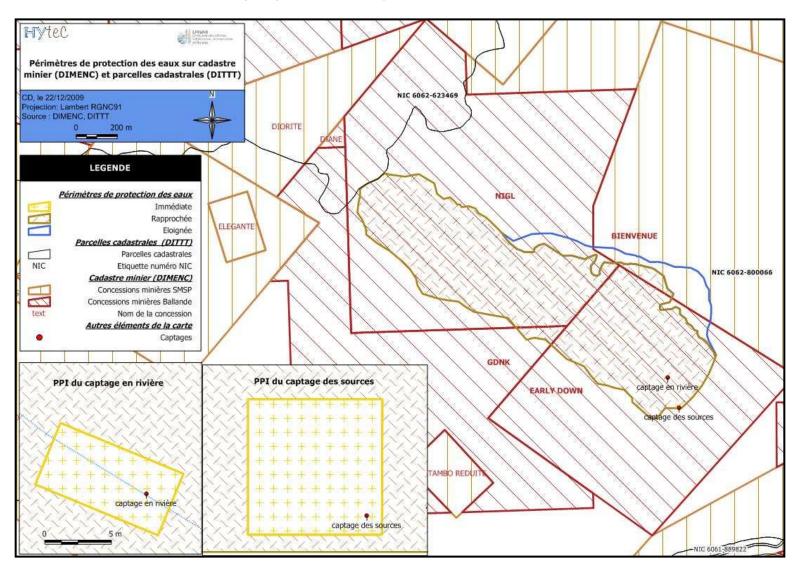


Figure 3 : Schéma des périmètres de protection des eaux proposés pour les captages de Médu Nickelor sur cadastre minier (DIMENC) et parcelles cadastrales (DITTT)

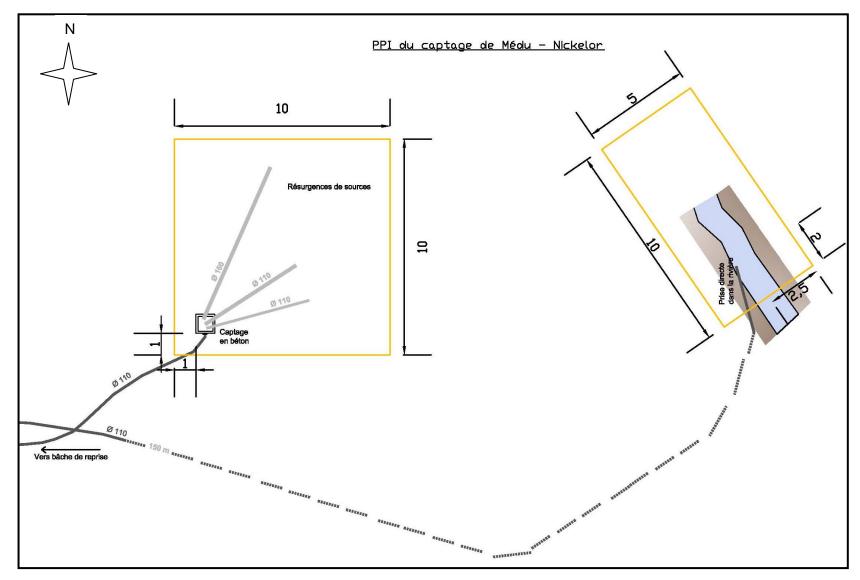


Figure 4 : Délimitation du périmètre de protection immédiate des captages de Médu Nickelor (cotes en mètres)

HYTEC DAVAR - SDE
2009/PPE 09 I– Enquête parcellaire 6/7 DECEMBRE 2009
Convention n°179 du 27/03/2009 Mise à jour partielle octobre 2018

II. Etat parcellaire

Les périmètres de protection des captages de Médu Nickelor sont situés sur une seule parcelle cadastrale appartenant à la Nouvelle Calédonie.

1. Périmètres de protection immédiate (PPI)

Les périmètres de protection immédiate (PPI) totalisent une superficie de 150 m².

Tableau 1 : Liste des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate

NIC	Section	N° lot	Commune	Nom du propriétaire	Numéro identifiant propriétaire	Date de transcription de l'acte	SACTE en m²	Superficie de la parcelle dans le PPI (en m²)
6062-800066	18-NOH	TV	204 CANALA	NOUVELLE-CALEDONIE	9 200 000	DECR 57-81 du 22/07/1957	12 843 940	150

2. Périmètre de protection rapprochée (PPR)

Le PPR du captage a une superficie d'environ 82 389 m² (82,39 ha).

Tableau 2 : Liste des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée

NIC	Section	N° lot	Commune	Nom du propriétaire	Numéro identifiant propriétaire	Date de transcription de l'acte	SACTE en m²	Superficie de la parcelle dans le PPR (en m²)
6062-800066	18-NOH	TV	204 CANALA	NOUVELLE-CALEDONIE	9 200 000	DECR 57-81 du 22/07/1957	12 843 940	82 389

3. Périmètres de protection éloignée (PPE)

Le PPE du captage a une superficie d'environ 10 391 m² (10,39 ha).

Tableau 3 : Liste des parcelles concernées par le périmètre de protection éloignée

NIC	Section	N° lot	Commune	Nom du propriétaire	Numéro identifiant propriétaire	Date de transcription de l'acte	SACTE en m²	Superficie de la parcelle dans le PPE (en m²)
6062-800066	18-NOH	TV	204 CANALA	NOUVELLE-CALEDONIE	9 200 000	DECR 57-81 du 22/07/1957	12 843 940	10 391

7/7